

Les bonnes pratiques au jardin

La fauche tardive

Pour fournir la nourriture et la protection aux insectes et petite faune du jardin, une à deux fauches par an en juillet est bénéfique à la biodiversité. Une solution alternative serait de laisser des petits patches d'herbe haute pour favoriser la petite faune locale et tondre le reste du jardin.



Ne pas planter d'espèces invasives

Espèces invasives ou espèces exotiques envahissantes désignent des plantes non indigènes dont la prolifération est difficilement maitrisable et qui induisent des effets négatifs sur la biodiversité.

Dans les jardins, on peut citer : l'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*) ou le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) ...

Créer des micro-habitats

Vous pouvez créer des micro-habitats à moindre frais, plus efficaces que des hôtels à insectes.

Pour cela, des tas de bois, de pierre, des feuilles mortes ou un compost au fond de votre jardin.



Pas de produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires peuvent avoir des conséquences sur les pollinisateurs et la qualité de l'eau.

Utilisez du purin d'ortie sur votre potager, mélanger les cultures, utilisez des plantes repoussantes.

Limiter les éclairages extérieurs

pour ne pas perturber le cycle de vie des espèces. Utiliser des éclairages à détection de mouvements.

Couper les haies à la bonne période

Pour ne pas perturber la reproduction des oiseaux, la coupe des haies ne doit pas se faire entre le 16 mars et le 15 août.

Les bonnes pratiques au jardin



Récupérer les eaux de pluies

Pour l'arrosage des plantes, récupérez les eaux de pluies dans des contenants. Pensez à les couvrir afin d'éviter la noyade d'insectes/petits animaux ainsi que la prolifération de moustiques.

Essences locales

Privilégiez les essences locales aux espèces exotiques dans votre jardin afin d'éviter la plantation d'espèces invasives et favoriser la venue des pollinisateurs

Compost

Pour avoir du bon terreau naturel, faites votre propre compost en recyclant vos déchets organiques de tous les jours.

Passage de la petite faune

Laissez de petites ouvertures dans les clôtures ou les grillages pour permettre à la petite faune comme le Hérisson de circuler facilement entre les jardins.

Les oiseaux du jardin

Installez des nichoirs et/ou mangeoires pour accueillir les oiseaux du jardin. Le nourrissage doit se faire uniquement à la mauvaise saison (mi-novembre-mars). Un bon nichoir doit être placé en hauteur, à l'abri du vent, de la pluie et des prédateurs.



Sensibiliser à la pollution des déchets

L'impact des déchets

Les déchets se retrouvent souvent transportés via les égouts et les cours d'eau vers la mer. On estime que 80% des déchets marins sont d'origine terrestre.

Les déchets plastiques causent des étranglements d'animaux, la pollution des fonds marins, transportent des espèces invasives et sont ingérés par les animaux.

A échelle plus locale, les particules des déchets qui se décomposent sont également libérées dans la nature : ces particules peuvent ainsi se retrouver dans les terres cultivées, l'eau, les pâtures, etc.



Comment lutter ?

Réaliser des sensibilisation au tri des déchets et à la réduction à la source des déchets.

Organiser une action de ramassage de déchets sur la commune.

Elle peut prendre la forme d'une sortie scolaire, une marche ou une course de type clean up

→ Réalisation d'une activité dans la commune et sensibilisation dans la bonne humeur.



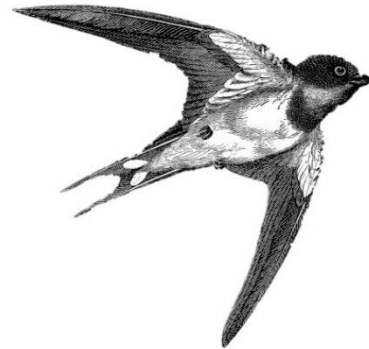
Quel matériel ?



Cohabitation avec les Hirondelles

Des espèces menacées

Les effectifs d'Hirondelles ont réduit de 30% sur la période 2010-2020. Plusieurs causes de ce déclin sont pointer du doigt : destruction de leurs habitats favorables, destruction des nids (notamment dans le cadre de rénovation des bâtiments), dérèglement climatique, manque de matériaux de construction disponibles pour les nids.



Des espèces protégées

Les Hirondelles sont protégées par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Cela concerne les Hirondelles de rivage, les Hirondelles rustiques, les Hirondelles de rochers, les Hirondelles de fenêtre et l'Hirondelle rousseline.

Il est donc interdit en tout temps :

- **La destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids**
 - **La destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux** dans leur milieu naturel
- **La perturbation intentionnelle des oiseaux pendant la période de reproduction.**



Comment cohabiter ?

- Installer des nichoirs artificiels pour favoriser leur implantation et leur reproduction
- Installer une plaque pour éviter les déjections
- Contacter une association environnementale pour se faire accompagner

Partager le patrimoine naturel communal avec les habitants

Pourquoi ?

Une meilleure connaissance du territoire permet une meilleure sensibilisation et compréhension de la biodiversité et de l'environnement qui entourent les habitants de la commune de Granges

Site de la mairie

Documents ressources :

- synthèse de la démarche ABC
- quizz
- fiches techniques
- aide à l'identification

Ces documents pourront permettre de continuer la sensibilisation et favoriser les connaissances du grand public

Poursuivre la mise en place d'actions et animations autour de la biodiversité

- Festival des Solutions Écologiques
- clean walk
- présentation de l'ABC aux plus petits

Affichage des données de l'ABC

Installation de panneaux d'information et de valorisation des données récoltées durant la démarche ABC sur le territoire communal

Poursuivre les engagements de la commune concernant la préservation et la valorisation de la biodiversité

- Festival des Solutions Écologiques organisé chaque année
- Territoire Engagé pour la Nature

Sensibilisation et lutte contre les espèces invasives

Pourquoi ?

Les espèces invasives ont des impacts négatifs sur la biodiversité et peuvent avoir des impacts sanitaires et sociaux :

- la réduction de la biodiversité via la compétition
- l'altération du fonctionnement des écosystème locaux
- la réduction des services écosystémiques et donc des impacts économiques
- le coût de gestion des espèces invasives et de restauration des milieux
- des sources d'allergies ou de toxicités



© M. Vuilleminot

Où ?

On trouve 5 espèces végétales et animales invasives réparties sur toute la commune. On les retrouve principalement à proximité des milieux anthropisés : routes, lotissements, bassins d'épuration.



Application signalement Ambroisie

Comment ?

- Les citoyens peuvent signaler leur observation d'ambroisie sur l'application « signalement Ambroisie » qui permettra de mieux connaître la répartition de l'Ambroisie sur le territoire.
- Désignation d'un référent Ambroisie et/ou espèce invasive sur la commune. Cette personne pourra suivre l'évolution des espèces, mettre en place des plans de gestion, prévenir les propriétaires.
- Formation de l'employé municipal sur la gestion des espèces invasives: mode de dissémination, type de coupe, nettoyage du matériel...

Maintien du réseau de haies

Pourquoi ?

Les haies rendent plusieurs services : protection des cultures du vent et du gel, piégeage du carbone, prévention de l'érosion, maintien de la fertilité des sols, lutte biologique pour les cultures et fourniture de ressources...

Les haies jouent un rôle essentiel dans la trame verte de la commune, représentant des corridors de déplacements pour les espèces.

Où ?

Le territoire communal est plutôt bien fourni en réseau de haies, notamment dans les prairies de pâtures et de fauche. Il est important de les conserver et de bien les entretenir pour qu'elles conservent leurs fonctions.



Comment ?

L'entretien régulier

Période : mi-août à mars

Strate herbacée : fauchage une fois par an en fin d'automne avec une épareuse ou un broyeur.

L'entretien des ligneux se fait tous les 2 à 3 ans avec un lamier à couteaux ou un sécateur hydraulique.

Recépage : couper les arbres à leur base pour densifier la haie
Elagage : enlever certaines branches pour densifier et contenir la haie

Coupe en arbres têtards

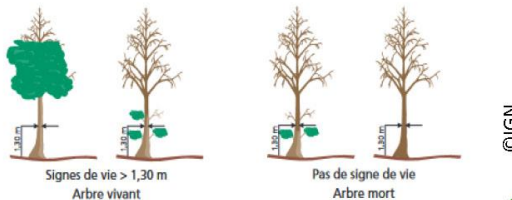
Maintien du bois mort en forêt

Pourquoi ?

- La sylviculture intensive ne permet pas au bois mort de rester en forêt pour des questions économiques.
- **25% des espèces forestières dépendent du bois mort** : se sont des espèces dite **saproxyliques**.
- Les espèces saproxyliques participent aux processus de dégradation et de recyclage du bois mort, ce qui permet le maintien de la fertilité du sol forestier.
- Maintien d'une grande variété habitats pour de nombreuses espèces animales, végétales ou des champignons, ce qui permet une meilleure résilience de la forêt face aux ravageurs.

On distingue

- le bois mort au sol
- le chablis : un arbre déraciné sous l'action des éléments naturels
- le bois mort sur pied où il n'y a pas de végétation au-dessus de 1m30



Signes de vie > 1,30 m
Arbre vivant

Pas de signe de vie
Arbre mort

Quelles espèces ?

Les **Coléoptères** représentent **20% des espèces saproxyliques**.

On peut citer notamment le Grand Capricorne ou le Lucarne cerf-volant, présents sur la commune.

On compte aussi des champignons lignivores, des mousses, des lombrics et des bactéries.

La conservation d'arbres « habitats » disséminés ou d'îlots de vieux bois n'a pas d'influence sur les risques épidémiques. De plus, les arbres morts de plus d'une saison de végétation ne représentent plus aucun danger pour les peuplements aux alentours (voir le guide technique du vieux bois et bois mort de l'ONF).

Comment ?

Des arbres sont actuellement marqués et gardés sur pied pour la biodiversité et des tas de branches sont disposés en forêt. Les actions doivent être maintenues dans ce sens.

Ce que l'on qualifie d' « arbre mort » peut se traduire sous différentes formes : brindilles, branches ou tronc d'arbres, essences, stade de décomposition. La mise en place d'îlots de vieux bois peut aussi être très intéressants.

Préservation et entretien des mares

Pourquoi ?

Les mares sont des milieux aquatiques qui permettent la reproduction des amphibiens et des odonates, avec une flore spécifique. Mais, ces habitats sont en diminution et très peu connectés entre eux.

L'évolution naturelle d'une mare conduit à son comblement par une accumulation de matière organique. Les végétaux en bordures colonisent l'ensemble de la mare : c'est l'atterrissement.

Où ?

La commune de Grange possède plusieurs mares de tailles et de profondeurs variables.

Certaines mares sont temporaires ; elles ne gardent l'eau que très peu de mois dans l'année et ne possèdent pas de végétation caractéristique.



Comment ?

L'entretien régulier (1 à 3 ans)

Coupage et arrachage des végétaux aquatiques ou écrémage des lentilles d'eau à l'épuisette, si ils recouvre plus de 1/3 de la surface de la mare.

Faucardage ou enlèvement des rhizomes des hélophytes.

Période : octobre-novembre
Les déchets verts doivent être laissés quelques jours sur la berge pour ne pas piéger les petits animaux.

Comment ?

L'entretien tous les 20 ans

Le curage du dépôt de vase se fait en 3/4 ans partie par partie pour être moins impactant pour les espèces. Avec une pelle manuelle ou mécanique selon la taille de la mare. Attention à ne pas percer l'étanchéité.

Période : octobre-novembre
La vase doit être laissée quelques jours sur la berge pour ne pas piéger les petits animaux.

Préservation de la mégaphorbiaie



La Reine des prés
(*Filipendula ulmaria*)

Pourquoi ?

Les Mégaphorbiaies sont des habitats humides, sensibles et classés comme Habitat d'Intérêt Communautaire par la Directive Habitat européenne.

Les Mégaphorbiaies

Les Mégaphorbiaies sont des prairies dites naturelles. Elles ne subissent pas de gestion agricole.

On peut trouver des espèces caractéristiques des zones humides : la Reine des prés, des Epilobes, des Laïches, le Scirpe des bois ou l'Eupatoire à feuilles de chanvre.

Ces milieux peuvent disparaître avec une fauche annuelle.

Où ?

On ne ressent qu'une seule Mégaphorbiaie sur le territoire communal : elle se trouve derrière le puits du lavoir.

Cet habitat ne représente qu'une dizaine de mètres carrés



Comment ?

- En concertation avec l'exploitant
- Matérialiser la zone
- Fauche avec export tous les 2 à 3 ans
- Arrachage des saules

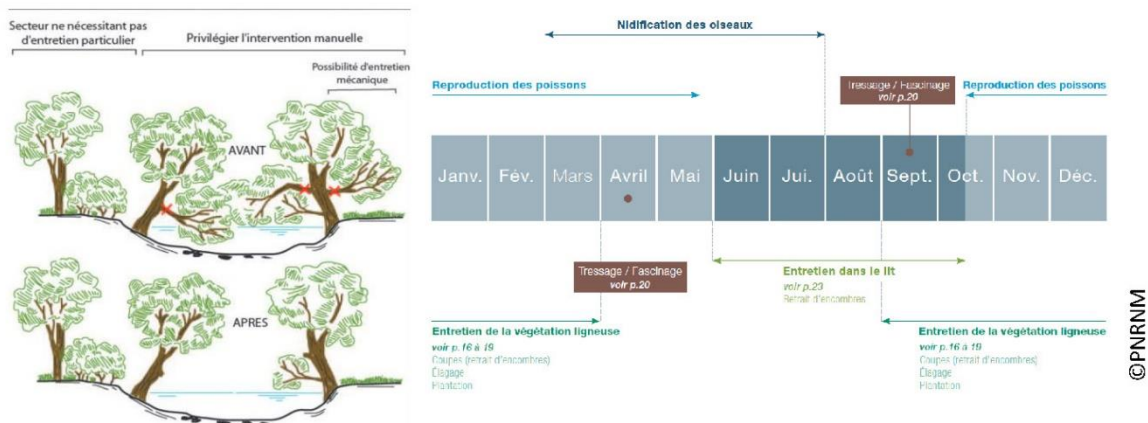
Maintien et entretien des ripisylves

Pourquoi ?

Les ripisylves sont des boisements typiques en bord de cours d'eau. Elles ont plusieurs fonctions : lutte contre l'érosion des berges, absorption des polluants, sources d'habitats variés et de nourriture pour certaines espèces aquatiques.

Où ?

Les ripisylves sont assez bien conservées sur l'ensemble des cours d'eau de la commune : rivière de Curles, rivière de Grange, ruisseau de Jambles et ruisseau de Saint-Désert.



©MISEN-DDT

Comment ?

L'entretien régulier (3 à 5 ans)

Période : d'octobre à mars

Les méthodes manuelles et sélectives de coupes sont à privilégier. Les secteurs de courant rapide doivent avoir assez de lumière alors que les secteurs plus lents doivent être davantage à l'ombre.

- Élagage : couper les branches au plus près des troncs ;
- Recépage : coupe au plus près de la souche (aulnes, saules, frênes) ;
- Abattage sélectif : pour les arbres à risques de chute ;
 - Taille en têtard : coupe à 1,5-2m du sol ;
- Les embâcles sont à retirer uniquement lorsqu'ils présentent un risque comme l'aggravation des crues, l'érosion des berges, déchaussement des ouvrages.

Favoriser la présence de Lézards à deux raies (*Lacerta bilineata*)

Le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*)

Anciennement Lézard vert occidental, le Lézard à deux raies est un reptile typique des milieux secs et ensoleillés. Il se nourrit d'invertébrés, de vers, de limaces ou des petits fruits.

On le reconnaît grâce à sa couleur verte vive, en période de reproduction leurs gorges peuvent être bleues et leur taille pouvant aller jusqu'à 40cm.

Il est protégé à l'échelle nationale. Il est donc interdit de manipuler, mutiler et détruire les individus ainsi que leur habitat.



Où ?

On trouve le plus d'individus sur une parcelle communale au centre de la commune. C'est une coupe forestière récente où beaucoup de Genêts à balais (*Cytisus scoparius*) et des ronces se développent.



Comment ?

Une gestion adaptée pourrait permettre de préserver le Lézard dans cette zone.

Les ronces et autres arbustes représentent des zones de refuge, de repos des individus. Néanmoins quand la zone se referme trop, il est nécessaire de réaliser un débroussaillage pour maintenir la population. La coupe ne devra pas être complète ni trop brutale et se faire durant l'automne, période où les lézards ne sont plus actifs.

Création d'une zone de quiétude pour la nidification des hérons cendrés

Pourquoi ?

Les hérons cendrés sont protégés au titre de l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Ainsi la perturbation intentionnelle des oiseaux pendant la période de reproduction est interdite.

Les hérons cendrés

Les hérons cendrés nichent en colonies sur de grands arbres ou au sol sur des îlots inaccessibles. Les regroupements d'individus se font dès l'automne. La couvaison dure 4 semaines.



Héron cendré (source : IAD)

Où ?

Les colonies de Hérons cendrés ont été trouvées dans une Chênaie au lieu-dit des Ponts. La particularité de ce secteur est la présence de Chênes de grande taille favorisée par la sélection de quelques arbres.



Comment ?

Le but est d'éviter tout dérangement lors de la période de reproduction : coupes, bruits de machines, présence humaine